



SCHWEIZERISCHER
Hovawart Club

Sektion der SKG

CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

Invitation et informations générales



Nouveau:

Clôture de l'inscription = 11 août 2024

Dimanche, 8 septembre 2024

Lieu : terrain du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp

CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

Informations générales

Organisateur :	Club Suisse du Hovawart
Date :	Dimanche, 8 septembre 2024
Lieu :	Terrain du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp Aarwangenstrasse 2A, CH4704 Niederbipp (accès voir www.hovawart.ch/ausstellungswesen/clubshow-shc-fr/)
Responsable de l'exposition :	Markus Truog, Bachstrasse 7, CH-3072 Ostermundigen Leitung.CAC@hovawart.ch , tél. +41 (0)76 332 04 37
Secrétariat:	Karin Praxmarer, Schlimpergstrasse 3, CH-8307 Illnau-Effretikon Anmeldung.CAC@hovawart.ch , tél. +41 (0)76 377 90 19
Juges :	Beatrice Holder, Allemagne Messina Schattling, Allemagne (sous réserve de changements !)
Service sanitaire :	Dans la cabane du Hundesport Ziegelhütte Niederbipp
Premiers soins chiens :	Tierarztpraxis SiVet AG, Aarwangenstrasse 15, CH-4900 Langenthal Urgences, tél. +41 (0)62 922 11 11

Programme de la journée d'exposition

07:30	Entrée des chiens
08:30	Réunion des juges
09:00	Mot de bienvenue du comité organisateur de l'exposition
09:15	Début des jugements
env. 12:00 - 13:45	Déjeuner Les jugements se dérouleront en continu. Il est possible de se restaurer sur le terrain.
dès 14:00	Classement - Classement du plus beau mâle - Classement de la plus belle femelle - BOB / BOS - Concours de groupes d'élevage
env. 16:00	Remerciements à tous les participants et fin de l'exposition

(sous réserve de changements du programme)

CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

Inscription

Documents d'inscription :

Veillez utiliser le formulaire d'inscription ci-joint ou vous inscrire en ligne sous www.hovawart.ch/ausstellungswesen/cac-club-show-shc-online-anmeldung/. Merci de remplir un formulaire d'inscription par chien et de l'envoyer avec le jeu de documents requis (copie du pedigree, quittance de paiement, une copie du certificat de champion pour la classe champion et une copie du certificat de l'association nationale pour la classe d'utilité) par courrier ou courriel au secrétariat de l'exposition. L'inscription ne sera valable qu'après réception par le secrétariat du paiement et des documents mentionnés ci-dessus.

- 1^{er} délai d'inscription :** **Dimanche, 30 juin 2024** (documents en possession du secrétariat)
Frais d'inscription : CHF 60.– pour le premier chien
CHF 35.– par chien additionnel appartenant à la même personne
Nouveau: Dimanche, 11 août 2024
- 2^{ème} délai d'inscription :** **Mercredi, 31 juillet 2024** (documents en possession du secrétariat)
Frais d'inscription : CHF 75.– pour le premier chien
CHF 50.– par chien additionnel appartenant à la même personne

Coordonnées bancaires :

Banque Raiffeisen Wohlen, BIC/SWIFT code RAIFCH22, IBAN N° CH43 8080 8008 9858 5787 9, Club Suisse du Hovawart (mention : Club-Show 2024)

Annulation :

Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat avant le 11 août 2024 au plus tard n'entraînent aucun frais.

Les annulations d'inscription qui parviennent au secrétariat après le 11 août 2024 n'annulent pas les frais d'inscription.

Règlement de l'exposition et autres directives

Règlement de l'exposition :

L'exposition se déroulera selon le Règlement pour les expositions canines (RE) de la Société Cynologique Suisse (SCS). Ce règlement peut être demandé au secrétariat de la SCS (Sagmattstrasse 2, BP, CH-4710 Balsthal) ou consulté sous www.skg.ch/fr/expositions/reglements-directives-et-formulaires/. Par son inscription, l'exposant accepte le RE de la SCS ainsi que les directives de l'exposition CAC.

Prescriptions et directives :

Les chiens dont les propriétaires résident en Suisse doivent être inscrits dans un livre des origines ou dans l'appendice d'un livre des origines d'un pays membre de la FCI au moment de l'envoi du formulaire d'inscription au secrétariat de l'exposition. Cependant, l'homologation des titres « Champion suisse de beauté jeune », « Champion suisse de beauté » et « Champion suisse de beauté vétérane » se fait uniquement pour des chiens qui sont inscrits au Livre des origines suisse (LOS) ou à son appendice.

Exposants résidant en Suisse :

La vaccination obligatoire contre la rage a été supprimée par le Conseil Fédéral. Pour la protection de votre chien, nous vous conseillons toutefois de le faire vacciner contre la rage, la maladie du Carré, la parvovirose, l'hépatite, la leptospirose et la toux du chenil. En règle générale, le vaccin de base couvre toutes les maladies canines dangereuses. Il est recommandé contre la toux du chenil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chenil ne garantit pas une très bonne protection.

Exposants résidant à l'étranger :

Veillez tenir compte des directives pour l'entrée en Suisse. Le propriétaire d'un chien étranger doit présenter le carnet européen bleu pour animaux de compagnie lors du passage de la frontière et montrer un vaccin valide contre la rage. Les chiens doivent être porteurs d'une puce électronique. Il est recommandé contre la toux du chenil de faire vacciner votre chien par voie nasale (vaccin KC) dans la mesure où le vaccin par injection contre la toux du chenil ne garantit pas une très bonne protection. Pour les chiens qui ne proviennent pas d'un pays de la communauté européenne (pays tiers), les

CAC Club Show 2024 – Club Suisse du Hovawart

dispositions varient selon que le pays de provenance est à faible risque de rage ou à risque de rage. Informez-vous dans ce cas suffisamment tôt auprès des autorités compétentes.

Le carnet de vaccination devra être présenté le jour de l'exposition et le vaccin contre la rage doit dater d'au moins 21 jours avant le passage de la frontière. La durée de validité de ce vaccin est celle mentionnée dans le carnet pour animaux de compagnie (en général 3 ans). Ceci sous réserve de nouvelles directives de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (BLV) ou de l'administration vétérinaire cantonale.

Protection des animaux et règles de conduite :

Tous les propriétaires canins sont personnellement responsables de respecter en tout temps les directives prescrites par la loi fédérale sur la protection des animaux.

Aucun box ne sera disponible pour les chiens. L'exposant sera lui-même responsable de loger et de surveiller ses animaux. Merci de veiller à la propreté des lieux entourant l'exposition.

Exclusion de responsabilité :

Le comité organisateur de l'exposition n'assume aucune responsabilité en cas de dégâts ou de pertes (vol, fuite, blessures, etc.).

Préparation de votre chien :

Dans toutes les expositions, à part le peigne, il est interdit de manipuler le chien et d'utiliser tout moyen auxiliaire. Il est de même interdit de tenir le chien par un « gibet ». Le respect de ces directives sera contrôlé. En cas de non-conformité, les contrôleurs auront le droit de le faire remarquer aux exposants en les priant de s'abstenir des manipulations mentionnées au risque de devoir quitter l'exposition.

Champion suisse de beauté :

Le titre de « Champion suisse de beauté » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 4 CAC sous au moins 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. Pour l'homologation du titre de « Champion suisse de beauté », il doit s'écouler un laps de temps d'au moins 11 mois et un jour (par exemple : 3 mai 2023 jusqu'au 3 avril 2024) et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016. Le titre « Champion suisse de beauté » peut aussi être accordé à un chien dont le livre des origines reconnu par la FCI ne comporte pas trois générations complètes d'aïeux.

Champion suisse de beauté jeune :

Le titre de « Champion suisse de beauté jeune » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe jeune (de 9-18 mois) et aussi aux chiens qui ont remporté 2 CAC dans la classe jeune et 1 CAC dans la classe intermédiaire (de 15 à 24 mois) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

Champion suisse de beauté vétérán :

Le titre de « Champion suisse de beauté vétérán » est décerné par la SCS aux chiens qui ont remporté 3 CAC dans la classe vétérán (dès 8 ans) sous au moins 2 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont une au moins internationale.

Champion suisse d'exposition :

Le titre de « Champion suisse d'exposition » est décerné par la SCS aux chiens qui depuis le 1^{er} janvier 2016 ont obtenu 3 résultats EX1 CAC sous 3 juges différents lors d'expositions suisses nationales, dont 2 au moins internationales. L'homologation de ce titre n'est pas contrainte à un laps de temps et ce titre permet l'inscription dans la classe des champions.

Concours de groupes d'élevage :

Un groupe d'élevage est composé d'au moins 3 chiens provenant de son propre élevage (même race, même affixe d'élevage), qu'ils soient la propriété de l'éleveur ou d'un tiers. Ils doivent être inscrits en même temps dans une des classes d'exposition selon l'article 9.2 RE.

Commission de recours :

- Carolyne Mercurio, membre de la Commission d'élevage CSH
- Karin Praxmarer, membre du comité CSH
- Markus Truog, responsable CAC Club Show CSH
(sous réserve de changements personnels)

Meldeschein/Bulletin d'inscription

*Bitte für jeden Hund einen separaten Meldeschein ausfüllen
Merci de compléter un bulletin d'inscription par chien*

Meldegebühr

1. Hund CHF 75, jeder weitere Hund CHF 50

Frais d'inscription

1^{er} chien CHF 75, chaque chien additionnel CHF 50

Eigentümer/Propriétaire

Name /Nom:

Vorname/Prénom:

Strasse, Nr./Rue, no:

Postleitzahl/NPA:

Wohnort/Lieu:

Land/Pays:

Tel./Tél.:

E-mail:

Hund/Chien

Name/Nom:

Chip Nummer/Puce no:

SHSB Nr./No du LOS:

Zuchtstätte/nom d'élevage:

ZüchterIn/Éleveur:

Wurfdatum/Date de naissance:

Geschlecht/Sexe: männlich/mâle weiblich/femelle

Farbe/Couleur:

Vater/Père:

Name/Zuchtstätte/Nom/Nom d'élevage:

Mutter/Mère:

Name/Zuchtstätte/Nom/Nom d'élevage:

CAC Club Show 08.09.2024
Schweizerischer Hovawart Club /Club Suisse du Hovawart

Ausstellungsklasse / Classe

- | | |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Welpenklasse/Classe bébé | 3 – 6 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Jüngstenklasse/Classe très jeune | 6 – 9 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Jugendklasse/Classe jeune | 9 – 18 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Zwischenklasse/Classe intermédiaire | 15 – 24 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Offene Klasse/Classe ouverte | ab/dès 15 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Gebrauchshundeklasse/Classe d'utilité | ab/dès 15 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Championklasse/Classe champion | ab/dès 15 Monate/mois |
| <input type="checkbox"/> Veteranenklasse/Classe vétérän | ab/dès 8 Jahre/ans |

Zuchtgruppen (nur für ZüchterInnen) Ja/Oui Nein/Non
Groupes d'élevage (exclusif pour les éleveurs)

Durch die Anmeldung erklärt der Aussteller, das Ausstellungsreglement (AR) der SKG sowie die Ausführungsbestimmungen zum AR (AB/AR) der SKG und das spezifische Ausstellungsprogramm zu kennen und sich deren Bestimmungen zu unterziehen. Dies hat er mit seiner Unterschrift zu bestätigen. Zudem erklärt sich der Aussteller mit seiner Unterschrift damit einverstanden, dass im Rahmen der Veranstaltung Fotos und/oder Videos von den Teilnehmenden gemacht werden und zur Veröffentlichung auf der SHC-Homepage, in der SHC-Printpublikation sowie auf der offiziellen Facebookseite verwendet werden. Die Aufnahmen werden zu diesem Zweck abgespeichert und dienen ausschliesslich der Öffentlichkeitsarbeit des Schweizerischen Hovawart Clubs.

Par son inscription, l'exposant déclare connaître le Règlement pour les expositions canines de la SCS (RE), les directives d'application au règlement pour les expositions canines (DA/RE) de la SCS ainsi que le programme de l'exposition concernée et se conformer à ces directives. L'exposant l'atteste par sa signature sur le formulaire d'inscription. Avec sa signature, l'exposant accepte également que des photos et/ou des vidéos soient prises des participants pendant l'événement et utilisées pour la publication sur la page d'accueil du CSH, dans la publication imprimée du CSH et sur la page Facebook officielle. Les enregistrements sont sauvegardés à cet effet et sont utilisés exclusivement à des fins de relations publiques par le Club Suisse du Hovawart.

Datum/Date: Unterschrift/Signature:

Bitte senden Sie dem Ausstellungssekretariat folgende Dokumente
Prière d'envoyer les documents suivants au secrétariat de l'exposition

- Kopie des Stammbaums / Copie du pedigree
- Gebrauchshundeklasse / Classe d'utilité:
Kopie der Bestätigung zur Zulassung vom Landesverband / Copie du certificat de l'association nationale
- Championklasse / Classe champion:
Kopie des Champion-Ausweises / Copie du certificat de champion
- Zahlungsbestätigung / Confirmation du paiement

Bankverbindung / Coordonnées bancaires

Schweizerischer Hovawart Club, Haselstrasse 25, CH-4103 Bottmingen
Raiffeisenbank Wohlen BIC/SWIFT Code RAIFCH22
IBAN Nr.: CH43 8080 8008 9858 5787 9
Vermerk/Annotation: Club Show 2024
Kontoinhaber/Bénéficiaire: Schweiz. Hovawart Club

Adresse Anmeldestelle / Adresse du secrétariat

Karin Praxmarer, Schlimpergstr. 3, CH-8307 Illnau-Effretikon, Anmeldung.CAC@hovawart.ch, Mobile +41 (0)76 377 90 19

Neuer Meldeschluss 11.08.2024 (Eingang bei der Anmeldestelle)
Nouveau délai d'inscription 11.08.2024 (réception au secrétariat)